



RESRG Automotive FR est convaincu que la mixité est un réel levier de performance pour l'entreprise. L'entreprise s'est ainsi efforcée depuis plusieurs années à respecter l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes pour leur donner l'occasion d'évoluer à toutes les étapes de leur carrière.

A ce titre et selon les modalités figurants dans les annexes du décret n° 2019-15 du 08 janvier 2019, portant à supprimer les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes dans l'entreprise et relatives à la lutte contre les violences sexuelles et les agissements sexistes au travail, RESRG Automotive FR affiche l'index égalité femmes – hommes pour l'année 2025 suivant :

RESRG Automotive FR : L'index n'est pas calculable

- Indicateur écart de rémunération : non calculable (effectif des groupes retenus inférieur à 40% de l'effectif pris en compte pour le calcul des indicateurs)
- Indicateur écart de taux d'augmentation : 35 sur 35 points
- Indicateur hautes rémunération : 0 sur 10 points